



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation: Pyrénées-Atlantiques

Question écrite n° 39795

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la mer sur la situation actuelle des rivières à saumons des Pyrénées-Atlantiques. Il apparaît en effet une importante disproportion entre les captures de saumons réalisées au filet dans l'estuaire de l'Adour, à Peyrehorade, et celles laissées aux pêcheurs à la ligne sur le gave d'Oloron et la Saison : 6 200 saumons pris au filet selon un comptage provisoire (plus de 10 000 selon une estimation officielle) contre 340 à la ligne comptabilisés par les gardes auxquels il faut ajouter les prises non déclarées qui ne représentent pas grand-chose. Si l'on y ajoute les vingt-quatre tonnes d'aloses et les six tonnes de lamproies retenues cette année dans les rets des inscrits maritimes, on conçoit que les pêcheurs à la ligne se sentent particulièrement lésés. C'est pourquoi ces derniers se sont félicités que dans sa réponse à la question écrite n° 31266, du 12 octobre 1987, parue au Journal officiel du 30 novembre 1987, le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, ait annoncé qu'en concertation avec le secrétaire d'Etat à la mer, et en application des dispositions de l'article 436 du code rural relatif à l'harmonisation des réglementations de la pêche dans les estuaires de part et d'autre de la limite de salure des eaux, les mesures instaurées en 1987 en zone fluviale (relatives à la gestion de la ressource piscicole se traduisant par exemple par une répartition équitable des prélèvements autorisés pour les divers groupements de pêcheurs sur l'ensemble des axes de migration) puissent être prochainement étendues à l'ensemble du système estuarien. Il lui demande si les négociations engagées sont susceptibles d'aboutir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39795

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1943